



Cadre d'intervention
pour la vitalité du territoire
de la MRC de La Haute-Yamaska

Fonds régions et ruralité 2025-2029,
volet 2

Adopté le 18 mars 2026

Liste des acronymes

CTGR : Commerce Tourisme Granby région

FLI : Fonds local d'investissement

FRR : Fonds régions et ruralité

ISQ : Institut de la statistique du Québec

L.R.C. : Lois révisées du Canada

MAMH : ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MAPAQ : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

MRC : municipalité régionale de comté

NEQ : numéro d'entreprise du Québec

OBNL : organisme à but non lucratif

PDZA : Plan de développement de la zone agricole

PGMR : Plan de gestion des matières résiduelles

RENA : Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics

RLRQ : Recueil des lois et des règlements du Québec

SAD : schéma d'aménagement et de développement

UPA : Union des producteurs agricoles

Table des matières

Liste des acronymes	1
1. Préambule	3
2. Diagnostic territorial	4
3. Vision stratégique	7
4. Enjeux territoriaux	8
5. Plan d'action : priorités d'intervention, principales actions, indicateurs et cibles, outils de mise en œuvre et partenaires	10
6. Modalités d'appui aux projets	12
7. Gouvernance	23
8. Mécanismes de reddition de comptes à la population	24
9. Bibliographie	25
Annexe 1	29
Annexe 2	41
Annexe 3	49
Annexe 4	57

1. Préambule

Le présent Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire est issu du renouvellement de l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de La Haute-Yamaska, pour le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR). Ce volet « offre aux MRC un levier financier pour leur permettre d'agir pleinement sur leurs priorités de développement, dans le respect de leurs compétences, et ce, dans une perspective de vitalité territoriale.

Le *Cadre d'intervention pour la vitalité des territoires* (Cadre d'intervention) est un document de planification par lequel la MRC identifie ses enjeux et détermine ses priorités d'intervention pour favoriser la vitalité économique, culturelle, sociale et environnementale de son territoire. Il est au cœur de la gestion des sommes allouées dans le cadre de ce volet du FRR¹. »

Le volet 2 traduit la contribution du MAMH à la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029*² ainsi qu'au *Plan d'action régional 2025-2029* de l'Estrie³.

Ce Cadre d'intervention a pour objectifs :

- de définir et de diffuser une vision de développement pour le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, accompagnée des priorités d'intervention;
- d'assurer la cohérence entre les actions mises en œuvre et chaque priorité d'intervention;
- de mobiliser les municipalités et les acteurs du territoire autour d'une action collective;
- de simplifier le processus de reddition de comptes en matière de développement local et régional¹.

2. Diagnostic territorial

La MRC de La Haute-Yamaska⁴, porte d'entrée de l'Estrie, est un territoire d'environ 650 kilomètres carrés, séparé en huit municipalités : Granby, Roxton Pond, Saint-Alphonse-de-Granby, Saint-Joachim-de-Shefford, Sainte-Cécile-de-Milton, Shefford, Warden et Waterloo. Rurale, avec une zone agricole s'étendant sur plus de 78 % du territoire, mais aussi urbaine, la région est habitée par un peu moins de 100 000 personnes. La MRC, verdoyante et florissante, héberge le parc national de la Yamaska, offre un réseau cyclable de près de 100 km et comprend plus de 4000 hectares de milieux naturels protégés.

Municipalité	Superficie (km²)	Population (nombre de personnes)
Granby	156,68	72 078
Roxton Pond	102,11	4881
Saint-Alphonse-de-Granby	50,52	3544
Saint-Joachim-de-Shefford	126,98	1551
Sainte-Cécile-de-Milton	74,04	2266
Shefford	116,62	7703
Warden	5,28	410
Waterloo	11,52	5713

Données de l'Institut de la statistique du Québec⁵

Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), en 2025, la MRC de La Haute-Yamaska comptait une population de 98 256 personnes.

- 0-19 ans : 20,5 %
- 20-64 ans : 53,8 %
- 65 ans et plus : 25,7 %

Toujours selon l'ISQ, en 2023, le taux de travailleurs et travailleuses de 25 à 64 ans était de près de 80 %.

- Revenu d'emploi médian : 52 900 \$
- Revenu disponible par habitant ou habitante : 35 463 \$
- Taux de faible revenu des familles : 7,2 %

En 2024-2025, la MRC a eu un solde migratoire interrégional positif de 653 habitantes et habitants.

Données de Statistique Canada⁶

Selon le dernier recensement de la population en 2021, 92 796 personnes habitaient la MRC de La Haute-Yamaska à l'époque.

- Âge médian : 46,4 ans
- Taille moyenne des ménages privés : 2,2 personnes
- Nombre moyen d'enfants dans les familles avec enfants : 1,8
- Population âgée de 25 à 64 ans détenant un diplôme d'études secondaires ou une attestation d'équivalence : environ 80 %

La première langue officielle parlée était le français, dans une proportion d'environ 95 %. Un peu plus de 4000 personnes avaient un statut d'immigrant, provenant notamment de l'Amérique du Sud, de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie.

Sur les plus de 40 000 logements privés, environ 56 % étaient des maisons, la plupart individuelles non attenantes; 40 % étaient des appartements, la plupart situés dans des immeubles de moins de cinq étages.

- Propriétaires : environ 60 %
- Locataires : environ 40 %
- Ménages – propriétaires ou locataires – déclarant consacrer plus de 30 % du revenu aux frais de logement et/ou occuper un logement de taille insuffisante ou nécessitant des réparations majeures : environ 20 %

La vaste majorité des travailleurs et travailleuses ont déclaré se déplacer en véhicule automobile jusqu'à leur lieu d'emploi, environ 5 % en covoiturage. Moins de 300 personnes utilisaient le transport en commun; le même nombre, la bicyclette; et environ 4 % se déplaçaient à pied.

Indice de vitalité économique

En 2022, l'ISQ⁷ attribuait une valeur de l'indice de vitalité économique de 1,71 à la MRC de La Haute-Yamaska, soit un quintile 2. Cet indice est calculé en fonction de trois indicateurs :

- le taux de travailleurs et travailleuses de 25 à 64 ans (marché du travail);
- le revenu total médian des 18 ans et plus (niveau de vie);
- le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur cinq ans (dynamique démographique).

Une valeur positive indique que la MRC présente un résultat supérieur à celui de la plupart des MRC. Le premier quintile représente les territoires les plus vitalisés économiquement; le cinquième quintile, les moins vitalisés.

Municipalité	Valeur de l'indice de vitalité économique	Quintile
Granby ⁸	1,42	3
Roxton Pond ⁹	9,11	1
Saint-Alphonse-de-Granby ¹⁰	9,92	1
Saint-Joachim-de-Shefford ¹¹	5,67	1
Sainte-Cécile-de-Milton ¹²	4,41	2
Shefford ¹³	7,64	1
Warden ¹⁴	- 1,70	4
Waterloo ¹⁵	3,10	2

3. Vision stratégique

Le 3 septembre 2025, lors de la séance du conseil, la MRC de La Haute-Yamaska a adopté un énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire.

« La Haute-Yamaska en 2044 : un écosystème où fleurissent solidarité, créativité et prospérité. Nous cultivons un territoire où la nature accueillante côtoie des milieux urbains et ruraux incomparables, et où petits et grands peuvent aspirer à un milieu de vie en santé et plein de dynamisme, en mouvement et interconnecté, prospère et engageant. »

4. Enjeux territoriaux

La MRC de La Haute-Yamaska est aux portes de l'Estrie et offre l'immense privilège à ses citoyennes et citoyens d'être près de tout. À moins d'une heure de la métropole montréalaise, on y retrouve tous les avantages des grandes villes, le tout enveloppé d'un cadre paisible et enchanteur, situé en pleine nature. Afin de conserver et d'améliorer ce merveilleux cadre ainsi que la qualité de vie de sa population, la MRC a défini cinq enjeux importants à surveiller.

1. Le développement harmonieux et structurant du territoire

La MRC est composée de municipalités rurales et de villes à majorité urbaine ayant des défis totalement différents. Cette diversité fait en sorte que l'enjeu de développer un territoire harmonieux et structurant demande de plus grandes compréhension et capacité d'adaptation de la part de chacune des municipalités. Le développement du territoire doit donc être complémentaire afin de favoriser l'essor de chacune des municipalités et d'améliorer la qualité de vie des résidentes et résidents. Élaborer une planification stratégique est la première réponse à cet enjeu.

2. La diversification du développement régional

Le deuxième enjeu est en lien direct avec le précédent. Comment encourager l'essor de chacune des municipalités tout en répondant aux besoins de la population, des entreprises et des organismes du milieu et, surtout, en faisant face aux nouvelles réalités mondiales, économiques, culturelles, sociales, environnementales et, inévitablement, aux tarifs américains? La MRC veut donc favoriser, soutenir et déployer tout ce qui est réalisable dans le contexte actuel.

3. Le rayonnement des attraits touristiques, des arts et de la culture

La MRC est, depuis 2021, la porte d'entrée de la région administrative de l'Estrie, reconnue pour ses attraits touristiques. Cet enjeu peut devenir un moteur important pour le rayonnement des attraits touristiques, des arts et de la culture de la région, tout ceci en préservant son identité territoriale. Le déploiement d'une stratégie régionale pour les trois prochaines années est devenu essentiel.

4. L'accès au logement abordable et à l'habitation

L'accès au logement abordable et à l'habitation est devenu, dans les dernières années, une préoccupation nationale; cependant, pour la MRC, il fait partie intégrante de ses valeurs d'engagement et de vitalité sociale, qui visent à améliorer la qualité de vie quotidienne de la population présente et future. Il est aussi essentiel

au développement et à l'atteinte des cibles des trois premiers enjeux. L'attraction et la rétention des personnes passent inévitablement par l'accès au logement abordable et à l'habitation. De plus, la réussite scolaire des enfants est en lien direct avec le pourcentage du revenu déboursé par les parents pour se loger : étudier avec le ventre vide ne donne jamais de bons résultats.

5. La lutte contre les changements climatiques

Les changements climatiques causent de plus en plus de dommages dans les milieux humides ainsi que dans les zones agricoles, forestières et urbaines. Le défi est de faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'innovation pour optimiser la gestion des matières résiduelles et soutenir la transition climatique. En outre, dans un contexte économique de plus en plus instable, la mobilisation pour contrer les changements climatiques est parfois plus difficile. Cependant, les citoyennes et citoyens s'attendent quand même à ce que la MRC optimise et bonifie les transports collectif et adapté dans la région. La valorisation de l'utilisation du transport actif, comme le vélo et la marche, plutôt que d'un véhicule motorisé est une réponse à certains problèmes, notamment ceux causant des gaz à effet de serre.

Il est crucial que les cinq enjeux énumérés ci-dessus soient interconnectés et qu'ils aient un impact important sur la qualité de vie de la population et sur le développement régional de la MRC de La Haute-Yamaska.

5. Plan d'action : priorités d'intervention, principales actions, indicateurs et cibles, outils de mise en œuvre et partenaires

Plan d'action du Fonds régions et ruralité, volet 2, de la MRC de La Haute-Yamaska				
Priorités d'intervention	Principales actions	Indicateurs et cibles	Outils de mise en œuvre	Partenaires
Vitalité territoriale				
Assurer un développement cohérent et structurant du territoire	Réaliser une planification stratégique	Une planification stratégique adoptée par le conseil/Avoir un guide ou une boussole pour aligner les actions futures	Mandat externe Consultations Rencontres et tables régionales Tableaux de bord Soutien aux projets structurants (technique, financier ou autre)	Municipalités Population Organismes du milieu Table des MRC de l'Estrie Ministères associés
	Fortifier les collaborations entre les municipalités	Augmentation de 20 % des problématiques résolues/Améliorer le développement du territoire ainsi que l'efficacité et le partage des services		
Concertation	Faciliter la concertation avec les partenaires afin de voir émerger une synergie au bénéfice de l'ensemble de la collectivité	Deux concertations supplémentaires établies annuellement/Réaliser une plus grande synergie au profit de la communauté		
Vitalité économique				
Priorités d'intervention	Principales actions	Indicateurs et cibles	Outils de mise en œuvre	Partenaires
Diversifier le développement régional	Favoriser le développement et le soutien de l'entrepreneuriat	Cinq entreprises ou initiatives créées annuellement/Diversifier les types d'entreprises et stimuler l'entrepreneuriat	Schéma d'aménagement et de développement (SAD) en cours de développement Comité aménagement Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en cours de développement Comité PDZA Plan d'intervention et d'affectation des ressources Panier de services aux entrepreneurs et entrepreneuses Feuille de route en économie circulaire en cours de développement Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) Plan de travail relatif à la restructuration du développement économique régional Mandats externes Formations Ententes de service Soutien aux projets structurants	Municipalités Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) Union des producteurs agricoles (UPA) Organismes du milieu Entrepreneuriat Haute-Yamaska Agence forestière de la Montérégie Commerce Tourisme Granby région (CTGR) Granby Industriel Chambre de commerce et d'industrie Haute-Yamaska Carrefour Jeunesse Emploi Centre de services scolaire Partenaires en réussite éducative
	Soutenir les initiatives relatives à l'économie circulaire et évaluer les outils d'accompagnement pour celles-ci	Trois initiatives soutenues ou outils évalués annuellement/Optimiser l'utilisation des ressources		
	Évaluer les occasions et pistes d'optimisation des services en développement économique régional	Quatre nouvelles pistes évaluées/ Outiller les entreprises et les organisations		
Solidifier les secteurs bioalimentaire et forestier	Déployer et soutenir des initiatives pour développer la zone agricole	Deux initiatives soutenues annuellement/Avoir un développement innovant, prospère et responsable		
Assurer un aménagement cohérent du territoire	Soutenir les mesures de concertation en aménagement et développement du territoire	Deux nouvelles mesures soutenues/ Assurer un développement harmonieux, durable et respectueux de l'environnement		
Innover	Accompagner et soutenir les organisations dans la transformation numérique et face aux nouveaux enjeux tarifaires	Dix organisations accompagnées/Faire profiter les organisations de ventes supérieures, rendre les entreprises et les organisations plus résilientes et performantes		
Appuyer les employeurs dans leur offre de formation au personnel	Soutenir les employeurs pour l'amélioration de l'offre de formation en emploi	Deux nouvelles formations offertes/Améliorer la certification du personnel afin que les employeurs puissent répondre adéquatement aux demandes du marché		
Rendre le territoire attractif	Appuyer des initiatives favorisant l'attractivité de la main-d'œuvre et de la jeunesse	Augmentation de 15 % des initiatives appuyées/Augmenter le nombre de jeunes travailleurs et travailleuses		
Vitalité culturelle et touristique				
Priorités d'intervention	Principales actions	Indicateurs et cibles	Outils de mise en œuvre	Partenaires
Faire rayonner les attraits touristiques	Déployer une stratégie touristique régionale	Une nouvelle stratégie déployée/Rendre la région plus attractive et augmenter le nombre de touristes sur le territoire	Ententes de service PDZA en cours de développement Réseau des Haltes gourmandes Soutien aux projets structurants (technique, financier ou autre)	Municipalités CTGR Organismes du milieu MAPAQ UPA Société d'histoire de la Haute-Yamaska
	Favoriser un développement équilibré et diversifié de l'offre récréotouristique et culturelle sur le territoire	Trois nouvelles offres proposées/Augmenter l'achalandage dans les attraits de la région		
	Développer et optimiser les mesures de soutien aux initiatives agrotouristiques	Deux nouvelles mesures optimisées/Préserver les attraits agrotouristiques et maintenir les initiatives		
Promouvoir la culture	Soutenir des projets artistiques porteurs	Deux nouveaux projets soutenus/Diversifier et multiplier les projets culturels		
Valoriser le patrimoine	Favoriser le maintien, la conservation et la mise en valeur du patrimoine	Deux projets préservés/Améliorer l'identité collective et la qualité de vie		

Vitalité sociale et réussite éducative				
Priorités d'intervention	Principales actions	Indicateurs et cibles	Outils de mise en œuvre	Partenaires
Faciliter l'accès au logement abordable et à l'habitation	Soutenir la croissance de l'offre en logement abordable	Augmentation de 10 % des nouveaux logements/Bonifier l'offre de logements disponibles pour les familles et les personnes à plus faible revenu	SAD en cours de développement Ententes de service Appels de projets Fonds de développement des communautés Offre de services municipaux Soutien aux projets structurants (technique, financier ou autre)	Municipalités Office d'Habitation Haute-Yamaska–Rouville Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation Organismes du milieu Entreprises privées Centre de services scolaire Partenaires en réussite éducative Ministères associés
	Évaluer les options et les moyens pour soutenir l'accès au logement	Deux nouvelles options trouvées ou nouveaux moyens soutenus/Diminuer les irritants pour les personnes en recherche de logement		
	Maintenir une concertation du milieu sur les tendances en habitation et la situation du territoire	Participer à toutes les tables de concertation/Améliorer la courroie de transmission des informations pour rester à l'affût		
Promouvoir la réussite éducative	Soutenir la formation continue, le retour aux études, la reconnaissance des acquis, le développement des compétences et les offres de services universitaires sur le territoire	Augmentation de 6 % des personnes possédant un diplôme/Augmenter le nombre de personnes formées		
Assurer le bien-être des communautés	Soutenir le développement d'un milieu de vie de qualité pour les communautés	Deux nouvelles approches adoptées/Améliorer la qualité de vie de la population		
	Soutenir la création et le déploiement d'activités et de loisirs accessibles	Quatre nouvelles activités créées et déployées/Améliorer la qualité de vie de la population		
	Mettre en valeur les espaces verts et les lieux publics	Deux nouvelles activités ou initiatives déployées/Accroître la fréquentation des espaces verts et des lieux publics et améliorer la qualité de vie de la population		
Vitalité environnementale				
Priorités d'intervention	Principales actions	Indicateurs et cibles	Outils de mise en œuvre	Partenaires
Lutter contre les changements climatiques	Évaluer et soutenir les pistes d'optimisation en gestion des matières résiduelles	Quatre nouvelles pistes soutenues ou optimisées/Réduire les matières résiduelles	Mandats externes Études d'optimisation PGMR Plan climat Plan régional des milieux humides et hydriques	Municipalités Corporation de gestion des matières résiduelles de la Haute-Yamaska Entente Regroupement environnement Haute-Yamaska Organismes en transport Fondation SÉTHY
	Accompagner les organisations dans les démarches d'adaptation aux changements climatiques, de réduction des gaz à effet de serre et de soutien à la transition climatique	Dix organisations accompagnées/Améliorer le climat et la qualité de l'air		
Mettre en valeur les milieux naturels (incluant les milieux hydriques)	Appuyer les projets de mise en valeur ou de restauration des milieux naturels ou hydriques	Trois nouveaux projets mis en valeur ou restaurés/Conserver et réhabiliter les milieux naturels	Ententes de service Comité de travail en transport adapté Ici, c'est vélo RÉSEAU VÉLO YAMASKA	
Mobiliser le milieu	Renforcer la concertation des acteurs du milieu par le soutien à des actions et événements en environnement	Quatre participations ou événements soutenus/Impliquer et mobiliser les acteurs ainsi que les citoyennes et citoyens	Plan de travail Signature innovation (à poursuivre)	
Optimiser et bonifier les transports	Évaluer les options d'optimisation sur le transport adapté à l'échelle de la MRC	Une étude réalisée et quatre rencontres de travail menées/Optimiser les ressources et répondre plus adéquatement aux besoins de la clientèle du transport adapté	Offre de services municipaux Plan de développement du transport collectif	
	Maintenir et soutenir les mesures de développement du réseau cyclable, de la culture du vélo et du transport actif	Trois mesures soutenues/Accélérer l'utilisation du vélo, de la marche et d'autres modes de transport actif	Soutien aux projets structurants (technique, financier ou autre)	
	Assurer et soutenir les mesures de développement du transport collectif	Deux mesures soutenues et augmentation de 12 % des usagères et usagers du transport collectif/Véhiculer l'importance du transport collectif et augmenter son utilisation		

6. Modalités d'appui aux projets

Projets menés par la MRC

La MRC de La Haute-Yamaska peut planifier, financer et réaliser des projets en régie interne touchant ses champs de compétence. La concertation avec les organismes ou les partenaires concernés peut être intégrée pour harmoniser les actions et maximiser l'impact des interventions.

Ententes sectorielles

La MRC de La Haute-Yamaska peut établir et mettre en œuvre des ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes gouvernementaux, en collaboration avec d'autres partenaires. La MRC pourra intervenir grâce à divers moyens, notamment par des ententes sectorielles de développement, pour soutenir les priorités régionales :

- protéger l'environnement et s'adapter aux changements climatiques;
- favoriser la vitalité des milieux de vie et la réponse aux besoins des collectivités locales, notamment par le maintien et le développement de services de proximité;
- soutenir le tourisme durable, la vitalité culturelle et le patrimoine du territoire estrien;
- renforcer l'accès à des modes de transport collectif, partagé et actif répondant aux besoins de mobilité de la population et des entreprises;
- valoriser la réussite éducative et soutenir le développement des compétences et l'épanouissement de l'individu;
- développer une économie basée sur l'innovation, la diversification et l'entrepreneuriat;
- reconnaître et soutenir les secteurs bioalimentaire et forestier en Estrie¹⁶.

Programmes d'aide financière spécifiques et collaborations

La MRC de La Haute-Yamaska peut conclure des ententes avec des promoteurs ou des organismes pour la réalisation de projets structurants ou complémentaires sur le territoire. Ces projets ciblent des clientèles particulières et doivent contribuer à l'atteinte des priorités d'intervention de la MRC et de ses plans d'action.

Procédures de dépôts de projets, critères et processus de sélection

Présentation d'une demande

Toute participation à l'appel de projets doit se faire en remplissant le formulaire de dépôt de projets, reproduit à l'[annexe 1](#). Il est à noter que l'appel de projets pourrait être modifié en fonction de la finalité du FRR. Nous recommandons à tous les promoteurs de projet de rencontrer la conseillère au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire avant le dépôt de leur projet, afin d'être accompagnés et de s'assurer que le projet est complet et qu'il cadre avec la finalité du FRR.

Accompagnement des promoteurs

La conseillère au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire accompagne les promoteurs de projets dans le cadre de leur dépôt et de leur réalisation, selon les besoins et les possibilités.

Critères d'appréciation des projets

Tous les projets déposés sont analysés au regard du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire du FRR, volet 2, de la MRC de La Haute-Yamaska et du MAMH. Il est à noter que les champs prioritaires régionaux ont fait l'objet de modifications en fonction du [plan d'action de la MRC de La Haute-Yamaska](#) et du *Plan d'action régional 2025-2029* de l'Estrie³.

Tous les projets qui satisfont aux critères d'admissibilité seront évalués en fonction des grilles d'évaluation reproduites à l'[annexe 2](#) (pour les projets locaux ou régionaux) ou à l'[annexe 3](#) (pour les projets d'étude ou de planification).

Fonctionnement

Date de dépôt du prochain appel de projets annuel :

Le promoteur doit déposer sa demande de financement en version numérique complète et signée par courriel à l'adresse générale de la MRC de La Haute-Yamaska, soit mrc@haute-yamaska.ca, avant la date et l'heure d'échéance de l'appel de projets. Le dossier doit comprendre :

- le formulaire dûment rempli;
- les soumissions justifiant la valeur des dépenses;
- les lettres d'appui (s'il y a lieu);
- les résolutions nécessaires, dont :

- ❖ celle de la municipalité qui l'appuie (ou celles des municipalités qui l'appuient),
- ❖ celle de l'organisme promoteur (dont un modèle est disponible à l'[annexe 4](#)).

Le comité d'analyse et de sélection des projets rendra sa recommandation au conseil de la MRC rapidement, permettant à ce dernier de statuer sur les projets retenus dans les meilleurs délais.

Conditions et critères de soutien aux projets du MAMH¹⁷

Projets admissibles

Pour être admissibles, les projets doivent :

- contribuer à l'atteinte des objectifs du volet 2 – Développement territorial et des priorités définies dans le Cadre d'intervention de la MRC de La Haute-Yamaska;
- s'inscrire dans l'un des domaines d'intervention suivants : la vitalité économique, le dynamisme culturel, le développement social, la protection de l'environnement, la ruralité, l'habitation, le soutien aux municipalités locales, l'amélioration des milieux de vie, la mise en valeur du patrimoine, l'aménagement et la mise en valeur du territoire;
- être conformes aux lois et règlements, particulièrement à toute disposition établissant les compétences municipales.

Tous les projets financés doivent contribuer à l'atteinte des priorités d'intervention qui sont définies dans le Cadre d'intervention. Un projet est défini comme une initiative :

- d'une durée limitée dans le temps;
- de nature ponctuelle et non récurrente;
- n'incluant pas les charges permanentes de l'organisme bénéficiaire de la subvention.

Dans tous les cas, la MRC, ou l'organisme à qui la MRC a dûment sous-délégué la gestion du FRR, signe une convention de subvention avec le demandeur admissible prévoyant l'ensemble des conditions et des modalités d'attribution.

Projets non admissibles

Les projets suivants ne sont pas admissibles :

- Les projets qui ne concourent pas à l'atteinte des objectifs du volet 2 – Développement territorial du FRR ni aux priorités d'intervention décrites dans le Cadre d'intervention de la MRC de la Haute-Yamaska;
- Les projets dans le domaine de la restauration;
- Les projets dans le domaine du commerce de détail, à l'exception d'un projet d'un commerce de proximité qui n'est pas admissible au volet Commerces de proximité du FRR;
- Les projets reliés aux lieux de culte, sauf s'ils concernent une vocation autre que religieuse;
- Les projets visant à assurer le fonctionnement courant de l'organisme demandeur.

Demands admissibles

Les organismes suivants sont admissibles à recevoir une subvention :

- Une municipalité locale;
- Une MRC;
- Un autre organisme municipal;
- Une communauté autochtone;
- Un organisme à but non lucratif;
- Une coopérative;
- Une entreprise à but lucratif disposant d'un numéro d'entreprise du Québec (NEQ);
- Une personne physique en affaires.

Les entreprises à but lucratif admissibles sont les entreprises incorporées (inc.), enregistrées (enr.) ou en nom collectif. Elles doivent disposer d'un NEQ.

Tous les demands admissibles doivent résider et exercer leurs activités au Québec.

ⁱ Se référer au [Cadre d'analyse – Article 17 de la Loi sur la laïcité de l'État](#)

Demandeurs non admissibles

Les organismes suivants ne sont pas admissibles à recevoir une subvention :

- Les ministères, les organismes, les sociétés d'État et leurs filiales, ainsi que toute autre société ou entreprise contrôlée directement ou indirectement par un gouvernement (provincial ou fédéral);
- Les **établissements de santé** visés à l'article 79 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) :
 - ❖ les centres locaux de services communautaires,
 - ❖ les centres hospitaliers,
 - ❖ les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse,
 - ❖ les centres d'hébergement et de soins de longue durée,
 - ❖ les centres de réadaptation;
- Les fondations d'hôpitaux, les coopératives de santé et les cliniques privées ou publiques offrant des soins de santé;
- Les **établissements d'enseignement**, incluant les écoles, les centres de services scolaires, les cégeps et les universités ainsi que leurs organismes associés;
- Les **organismes sans but lucratif** suivants dont aucune action ne s'apparente à l'action communautaire, comme :
 - ❖ les fondations,
 - ❖ les ordres professionnels et les organisations syndicales ou politiques,
 - ❖ les organismes à vocation religieuse,
 - ❖ les organismes créés par une instance publique pour répondre à des intérêts d'administration publique;
- Les entreprises à but lucratif du secteur financier, incluant les coopératives financières et les planificateurs financiers ainsi que les entreprises de courtage d'assurance et de courtage immobilier;
- Les personnes physiques non en affaires, à l'exception des personnes visées dans le cadre d'une entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec;
- Les demandeurs inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Les demandeurs qui, au cours des deux années précédant la demande de subvention, ont omis de respecter leurs obligations après avoir été dûment mis en demeure de le faire en lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure par le MAMH;

- Les demandeurs qui sont placés sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (L.R.C. [1985], chapitre C-36) ou de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (L.R.C. [1985], chapitre B-3).

Dans l'objectif de favoriser la mutualisation des infrastructures et des services, est reconnu comme un demandeur admissible un établissement visé à l'article 79 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* ou un établissement d'enseignement si le projet admissible est réalisé dans une municipalité de moins de 20 000 habitantes et habitants et que ses bénéficiaires seront partagés avec la communauté.

Participation à une entente sectorielle de développement

La participation à une entente sectorielle de développement (article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales*) visant l'atteinte des objectifs et des priorités définis dans le Cadre d'intervention de la MRC de La Haute-Yamaska est admissible.

L'entente sectorielle de développement doit prévoir la mise en place d'une démarche structurante comprenant les éléments suivants :

- En plus de la MRC et d'un ministère ou organisme du gouvernement, la participation d'au moins un partenaire supplémentaire;
- Un plan d'action concerté entre les partenaires signataires qui prévoit la mobilisation des acteurs du secteur concerné;
- Une gouvernance partagée entre les signataires afin d'assurer la mise en œuvre des actions découlant de l'entente, la sélection des projets pouvant être soutenus financièrement le cas échéant et le suivi des résultats;
- Le respect des normes des différents programmes gouvernementaux contribuant au financement de l'entente sectorielle de développement;
- Le dépôt aux ministères et organismes signataires d'un rapport final faisant état des résultats de l'entente sur la base des indicateurs suivants : dates de début et de fin des projets subventionnés, valeur admissible des projets, types de projets, types de demandeurs, détail des sources de financement gouvernementales ayant contribué aux projets financés (notamment le programme d'aide financière, le ministère et le palier de gouvernement).

La subvention accordée à des projets soutenus dans le cadre d'une entente sectorielle de développement doit respecter les modalités précisées dans la présente section.

Calcul de la subvention

Soutien aux projets pour le volet 2 – Développement territorial

- Pour l'ensemble des organismes admissibles, un projet ne peut recevoir plus de **500 000 \$** pour la durée de l'entente;
- Le taux de subvention pour un projet réalisé par la MRC de La Haute-Yamaska peut atteindre **100 %** des dépenses admissibles;
- Dans le cas d'une entreprise à but lucratif, ce taux ne peut pas excéder **50 %** des dépenses admissibles du projet;
- Le taux de la subvention ne peut excéder **80 %** des dépenses admissibles pour les autres demandeurs;
- La participation à une entente sectorielle de développement est d'un maximum de **1 M\$** par entente;
- L'aide octroyée à un établissement industriel ou commercial ou à une entreprise à but lucratif ne peut pas excéder 150 000 \$, à tout moment, à l'intérieur d'une période de 12 mois consécutifs.

Lors du montage financier du projet, la contribution du demandeur aux dépenses admissibles doit être financière.

Exceptionnellement, lorsqu'il est démontré qu'une contribution financière ne peut être fournie par le demandeur lorsqu'il y a absence de revenus autonomes, la contribution en nature d'un demandeur qui est un organisme à but non lucratif ou une coopérative peut être considérée dans les dépenses admissiblesⁱⁱ.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont :

- Les dépenses directement liées à la réalisation du projet (salaires et avantages sociauxⁱⁱⁱ, loyer, dépenses de déplacement^{iv}, acquisition de données, matériel et équipement^v);

ⁱⁱ La contribution sans paiement correspond à l'implication de ressources humaines ou à l'utilisation de biens ou de marchandises nécessaires à la réalisation du projet, et auxquelles est attribuée une valeur monétaire. Une démonstration de la juste valeur marchande de la contribution en nature pourrait être exigée s'il n'existe aucune pièce justificative pour en déterminer la valeur monétaire réelle, le cas échéant. Dans le cadre du programme, le bénévolat n'est pas considéré comme une contribution en nature.

ⁱⁱⁱ Ne dépassant pas [les barèmes applicables pour les emplois similaires](#) dans la fonction publique québécoise

^{iv} Ne dépassant pas [les barèmes en vigueur](#) dans la fonction publique québécoise

^v Excluant les équipements roulants

- Les dépenses de réalisation de plans et d'études (salaires et avantages sociaux, honoraires pour services professionnels ou autres services contractuels) se rapportant :
 - ❖ à la réalisation d'un plan d'affaires,
 - ❖ à l'évaluation de l'opportunité d'un projet, y compris l'analyse de marché d'un projet,
 - ❖ à l'évaluation de la faisabilité technique et financière d'un projet,
 - ❖ à la définition et à la mise au point d'un concept,
 - ❖ à la programmation d'activités,
 - ❖ au développement et à la mise au point d'instruments ou d'indicateurs permettant de mieux mesurer un secteur d'activité, y compris les études d'achalandage et d'impact économique liées à des projets;
- Les coûts de construction, d'aménagement, de réalisation ou de mise en place du projet, lorsque pertinent pour le projet;
- Les coûts liés à la réalisation d'une démarche de planification et de concertation réunissant un ensemble d'intervenants régionaux (salaires et avantages sociaux, honoraires pour services professionnels ou autres services contractuels);
- Les dépenses d'administration pour un maximum de 5 % des dépenses admissibles, avant taxes (voir [Dépenses d'administration](#)).

Dépenses d'administration

Les **dépenses d'administration** suivantes engagées par l'organisme, jusqu'à concurrence de 10 %^{vi, vii} de la part déléguée du FRR, sont admissibles lorsqu'elles sont liées à l'élaboration et à la mise en œuvre du Cadre d'intervention :

- Les dépenses liées aux salaires et aux charges sociales de la direction générale, des ressources d'encadrement et de l'administration qui sont attitrées à la réalisation de mandats ou de projets en régie interne, au prorata du temps consacré si les membres du personnel assument d'autres tâches;
- Les dépenses de déplacement et de repas que nécessite un déplacement, [ne dépassant pas les barèmes en vigueur au sein de la fonction publique du Québec](#);
- Les dépenses de poste ou de messagerie;

^{vi} Ce seuil est de 5 % pour les autres demandeurs.

^{vii} Même si les normes sont en vigueur à partir du 10 février 2026, ce seuil est applicable à compter du 1^{er} avril 2026.

- La tenue de livres et la comptabilité;
- Les dépenses liées aux activités de communication pour les consultations ou pour faire connaître les décisions prises par les autorités compétentes;
- Les locations de salles;
- Les fournitures de bureau;
- Les télécommunications et l'entretien du site Web;
- Les dépenses de formation;
- Les assurances générales;
- Les cotisations, les abonnements;
- La promotion;
- Les frais bancaires et les intérêts;
- L'entretien des locaux;
- La location de salles;
- L'amortissement des actifs immobiliers;
- Les dépenses de représentation.

Dépenses non admissibles

Les dépenses qui ne sont pas admissibles sont notamment :

- Les dépenses engagées par le demandeur avant la présentation de sa demande de subvention;
- Les dépenses liées à des projets déjà réalisés;
- Le financement de bourses, de prix ou de concours;
- Toute forme de prêt, de garantie de prêt ou de prise de participation;
- Le déficit d'exploitation d'un organisme admissible, les frais d'intérêt, le remboursement d'emprunts ou le renflouement de son fonds de roulement;
- Les dépenses visant le déplacement d'une entreprise ou d'une partie de sa production à l'extérieur de la municipalité locale où elle est établie;
- Les dépenses liées à la gestion courante de l'organisme;
- Les dépenses liées à des activités encadrées par des règles budgétaires approuvées par le gouvernement du Québec;
- La portion de la taxe de vente du Québec et de la taxe sur les produits et services que le demandeur peut se faire rembourser;
- Les dépenses qui ne sont pas directement liées au projet;
- Les indemnités de départ;
- Les dépenses d'activités de lobbyisme, au sens des articles 26 et 27 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (chapitre T-11.011);

- Les frais juridiques notamment liés à des accusations de nature civile ou criminelle impliquant la responsabilité personnelle des membres de la direction ou du personnel des entités subventionnées;
- Les dépenses, y compris à titre de sous-traitant, au bénéfice de toute entité se trouvant inscrite au RENA ou ayant omis de respecter ses obligations après avoir été dûment mise en demeure en lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure par un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec.

Règles de cumul des aides financières

À l'exception de la contribution de la MRC de La Haute-Yamaska à une entente sectorielle de développement, toute contribution du volet 2 à un projet est considérée comme une contribution gouvernementale.

Le calcul du cumul des aides financières directes ou indirectes reçues des ministères, organismes et sociétés d'État des gouvernements du Québec et du Canada, incluant les crédits d'impôt, ainsi que des entités municipales qui ne sont pas directement bénéficiaires du programme, ne doit pas dépasser les taux suivants :

- Dépenses de la MRC pour élaborer et mettre en œuvre le Cadre d'intervention : **100 % des dépenses admissibles;**
- Projets d'un organisme municipal, d'un organisme à but non lucratif ou d'une coopérative : **100 % des dépenses admissibles;**
- Projets des entreprises à but lucratif : **70 %** des dépenses admissibles;
- Projets des autres demandeurs : **80 %** des dépenses admissibles.

Aux fins des règles de calcul du taux de cumul des aides financières publiques, le terme « entités municipales » réfère aux organismes municipaux compris à l'article 5 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Aux fins des règles de calcul du taux de cumul, une aide financière remboursable ou non remboursable (telle une subvention) accordée par un organisme public est considérée à 100 % de sa valeur. Les aides financières remboursables consenties dans le cadre du programme des Fonds locaux d'investissement (FLI) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie peuvent s'ajouter au taux de cumul maximal de 70 % des aides financières pour les entreprises privées, ne dépassant pas un taux de cumul absolu de 100 % des dépenses admissibles.

Les aides financières provenant de la Banque de développement du Canada, de Financement agricole Canada et de La Financière agricole du Québec doivent être considérées comme des contributions privées si elles n'offrent aucun avantage

conféré, c'est-à-dire qu'elles sont convenues aux conditions du marché. Les aides financières provenant des Fonds locaux de solidarité doivent être considérées comme des contributions privées.

Résumé des modalités

Modalités	Dépenses de la MRC liées au Cadre d'intervention	Soutien aux projets
Maximum d'aide financière	Aucun maximum	500 000 \$ par projet pour la durée de l'entente
Taux maximum de subvention	100 % des dépenses de la MRC	100 % des dépenses de la MRC 50 % des dépenses admissibles pour des entreprises à but lucratif 80 % des dépenses admissibles pour tous les autres organismes admissibles
Règle de cumul des aides financières	100 % des dépenses de la MRC	100 % des dépenses admissibles pour un organisme municipal, un organisme à but non lucratif ou une coopérative 70 % des dépenses admissibles pour les entreprises à but lucratif (les aides des FLI peuvent s'ajouter) 80 % des dépenses admissibles pour les autres organismes admissibles
Participation à une entente sectorielle de développement	Sans objet	Maximum de 1 000 000 \$ pour la durée de l'entente
Maximum d'aide financière pour un établissement industriel ou commercial	Sans objet	Maximum de 150 000 \$ à l'intérieur d'une période de 12 mois consécutifs
Contribution du bénéficiaire	Sans objet	Contribution financière uniquement, sauf exception

7. Gouvernance

La direction générale est responsable de la gestion et de la mise en œuvre du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire.

Le suivi précis des appels de projets du volet 2 est réalisé par la conseillère au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire.

Chaque direction de service de la MRC de La Haute-Yamaska pilote le suivi de l'atteinte des cibles pour chacune des priorités d'intervention.

Un comité d'analyse et de sélection étudie tous les projets soumis et fait ses recommandations pour approbation au conseil de la MRC.

En ce qui a trait à la gestion du risque de conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts, chaque maire ou mairesse se réfère au code d'éthique et de déontologie de sa propre municipalité. La MRC a aussi mis en place un code d'éthique et de déontologie pour tout son personnel.

8. Mécanismes de reddition de comptes à la population

La MRC de La Haute-Yamaska s'engage à assurer une reddition de comptes transparente et accessible à la population concernant la mise en œuvre du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire. À cette fin, plusieurs mécanismes sont mis en place.

Communiqué annuel

Un résumé des actions et projets réalisés, des résultats atteints et des priorités pour l'année à venir est diffusé annuellement, informant ainsi l'ensemble des citoyennes et citoyens du territoire.

Rapport d'activité

Un document détaillé présentant les réalisations, les impacts et les suivis des priorités d'intervention est publié en ligne et présenté au conseil de la MRC, assurant ainsi la visibilité et la discussion des actions au niveau décisionnel.

Activités de bilan avec les partenaires

Des rencontres ou ateliers de retour d'expérience sont organisés avec les partenaires impliqués dans les différentes priorités d'intervention, permettant ainsi d'évaluer collectivement les résultats, de partager les apprentissages et de renforcer la collaboration.

Ces mécanismes contribuent à la transparence, à la participation et à l'appropriation des projets par les communautés, tout en soutenant l'amélioration continue des interventions de la MRC et de ses organismes délégataires.

9. Bibliographie

1. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2025). *Guide à l'intention des MRC – Fonds régions et ruralité – Pour l'élaboration du cadre d'intervention pour la vitalité du territoire*. p. 4. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/developpement_territorial/fonds_programmes/FRR/volet_2/GUI_elaboration_cadre_intervention.pdf#page=4
2. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2025). *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires – Agir en complémentarité – 2025-2029*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/occupation_territoire/STR_occupation_vitalite_territoire_2025_2029.pdf
3. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2025). *Plan d'action régional 2025-2029 – Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires – Estrie*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/occupation_territoire/PLA_estrie.pdf

4. MRC de La Haute-Yamaska. (s. d.). *Territoire et municipalités*. <https://haute-yamaska.ca/la-mrc/territoire-et-municipalites/>
5. Institut de la statistique du Québec. (2025). *Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions – La Haute-Yamaska*.
<https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/05/mrc/47>
6. Statistique Canada. (2023, 15 novembre). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021 – Produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&DGUIDlist=2021A00032447&GENDERlist=1&STATISTIClist=1&HEADERlist=0>
7. Institut de la statistique du Québec. (2025). *Fiches par MRC – Indice de vitalité économique des territoires – 47. MRC La Haute-Yamaska*.
<https://statistique.quebec.ca/docs-ken/fiches/47.pdf>
8. Institut de la statistique du Québec. (2025). *Fiches par municipalités – Indice de vitalité économique des territoires – 47017. Granby*.
<https://statistique.quebec.ca/docs-ken/fiches/47017.pdf>
9. Institut de la statistique du Québec. (2025). *Fiches par municipalités – Indice de vitalité économique des territoires – 47047. Roxton Pond*.
<https://statistique.quebec.ca/docs-ken/fiches/47047.pdf>

10. Institut de la statistique du Québec. (2025). *Fiches par municipalités – Indice de vitalité économique des territoires – 47010. Saint-Alphonse-de-Granby.*
<https://statistique.quebec.ca/docs-ken/fiches/47010.pdf>
11. Institut de la statistique du Québec. (2025). *Fiches par municipalités – Indice de vitalité économique des territoires – 47040. Saint-Joachim-de-Shefford.*
<https://statistique.quebec.ca/docs-ken/fiches/47040.pdf>
12. Institut de la statistique du Québec. (2025). *Fiches par municipalités – Indice de vitalité économique des territoires – 47055. Sainte-Cécile-de-Milton.*
<https://statistique.quebec.ca/docs-ken/fiches/47055.pdf>
13. Institut de la statistique du Québec. (2025). *Fiches par municipalités – Indice de vitalité économique des territoires – 47035. Shefford.*
<https://statistique.quebec.ca/docs-ken/fiches/47035.pdf>
14. Institut de la statistique du Québec. (2025). *Fiches par municipalités – Indice de vitalité économique des territoires – 47030. Warden.*
<https://statistique.quebec.ca/docs-ken/fiches/47030.pdf>
15. Institut de la statistique du Québec. (2025). *Fiches par municipalités – Indice de vitalité économique des territoires – 47025. Waterloo.*
<https://statistique.quebec.ca/docs-ken/fiches/47025.pdf>

16. Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation. (2025). *Plan d’action régional 2025-2029 – Stratégie gouvernementale pour assurer l’occupation et la vitalité des territoires – Estrie*. p. 7-9. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/occupation_territoire/PLA_estrie.pdf#page=7
17. Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation. (2026, février). *Guide du délégataire – Fonds régions et ruralité – Volet 2 - Développement territorial*. p. 10-17. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/developpement_territorial/fonds_programmes/FRR/volet_2/GUI_delegataire_frr_2.pdf#page=10
18. MRC de La Haute-Yamaska. (2021, octobre). *Fonds de développement des communautés – Appels de projets 2022 et 2023*. p. 4. https://haute-yamaska.ca/wp-content/uploads/2021/10/FondDevComm-2022_2023.pdf#page=4

Annexe 1

	Formulaire de présentation Appel de projets 2026-2029
Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2, de la MRC de La Haute-Yamaska	

1. Renseignements généraux

1.1 Identification de la personne responsable du projet	
Nom, prénom	
N° de téléphone	Adresse courriel
Fonction, occupation	
1.2 Identification de l'organisme promoteur	
Nom de l'organisme	
Adresse complète (incluant le code postal)	Municipalité <i>(ajouter le territoire couvert par le mandat de l'organisme si différent)</i>
N° de téléphone	Adresse courriel
Statut de l'organisme (<i>municipal, OBNL, coopérative</i>)	

1.3 Identification du projet
Titre du projet
Secteurs d'activité (<i>culture, éducation, santé, services de proximité, tourisme, environnement, loisirs, communautaires, etc.</i>)

2. Description du besoin comblé par le projet dans la MRC

2.1 Mise en contexte et besoin à combler par le projet (le « pourquoi »)
2.1.1 Mettez en contexte le projet (<i>activités de l'organisme ou du milieu dans le domaine, processus qui vous amène vers ce projet</i>).
2.1.2 Expliquez pourquoi votre projet devrait être financé spécifiquement par le FRR et comment il répond à un besoin ou une priorité locale ou régionale.

3.2 Expertise du ou des promoteurs

3.3 Implication bénévole dans le projet

4. Sources de financement et échéancier

4.1 Détail des revenus		
Revenus	Montants (\$)	Confirmés
		Oui/Non
Organisme ou promoteur <i>(nom, type de contribution ou équivalence financière)</i>		
Partenaires du milieu <i>(nom, type de contribution ou équivalence financière)</i>		
Bénévolat <i>(définissez le nombre d'heures de bénévolat prévues, reconnues à 20 \$/h)</i>		
Ministères ou organismes du gouvernement du Québec <i>(précisez le programme)</i>		
Ministères ou organismes du gouvernement du Canada <i>(précisez le programme)</i>		

Contribution demandée au FRR, volet 2		
Total des revenus		
4.2 Détails des dépenses		
Types de dépenses	Montants (\$)	
Dépenses en immobilisations		
Achat de terrain		
Achat de bâtisse		
Rénovation d'édifice		
Construction d'édifice		
Achat d'équipement (<i>précisez</i>)		
Frais professionnels (<i>notaire, arpentage, plans, etc.</i>)		
Autres coûts (<i>précisez</i>)		
Sommes préalablement engagées, jugées nécessaires et obligatoires (<i>sous réserve d'autorisation</i>)		
Sous-total 1		

Dépenses de fonctionnement	
Salaires et avantages sociaux	
Nombre d'employées et employés :	
Frais de loyer	
Frais de bureau (<i>téléphone, électricité, papeterie, etc.</i>)	
Location d'équipement	
Frais de déplacement	
Frais professionnels	
Frais de publicité	
Bénévolat (<i>détaillez le nombre d'heures de bénévolat prévues, les tâches effectuées, le tout reconnu à 20 \$/h</i>) <i>Doit correspondre au même montant que le bénévolat dans les revenus</i>	
Autres (<i>précisez</i>)	
Sous-total 2	
Total des dépenses (Sous-total 1 + Sous-total 2)	

4.3 Échéancier des réalisations			
Énumérez les différentes étapes de réalisation, de la conception du plan d'affaires à la réalisation des premières activités.			
Activités ou tâches	Début prévu	Fin prévue	Responsable(s)

5. Développement durable et mise en valeur des ressources

5.1 Perspectives d'autofinancement et de viabilité du projet

Advenant l'appui du FRR et des autres partenaires prévus au montage financier, le projet démontre-t-il des possibilités d'autofinancement et de viabilité?

Oui Non

Précisez (*sources de revenus, responsabilités, entretien, plan d'affaires en annexe, etc.*).

5.2 Dynamisation du milieu et mise en valeur du territoire

Expliquez comment le projet contribue à mettre en valeur les ressources naturelles, humaines, patrimoniales, sociales, touristiques ou autres et à promouvoir les particularités et les potentialités du territoire afin de favoriser l'occupation dynamique du territoire. Dites également comment le projet peut créer un effet multiplicateur sur d'autres secteurs d'activité.

6. Mobilisation et participation de la population

6.1 Appui de la communauté

Dressez la liste des organismes qui appuient votre projet ou qui contribueront à sa réalisation (*expliquez la nature de leur participation et joignez tous les documents [résolutions et lettres d'appui] à ce formulaire*).

6.2 Concertation et mobilisation locale

Le projet favorise-t-il la concertation, l'appropriation et la prise en charge par le milieu, a-t-il fait l'objet d'une planification d'un organisme, d'une municipalité ou d'une concertation locale ou régionale, ou a-t-il permis un partenariat entre différents acteurs locaux (*personnes élues, citoyennes et citoyens, organismes, entreprises, etc.*)? Si oui, de quelle façon?

7. Signature

Déclaration du promoteur
<p>Je, soussigné(e), _____ (personne autorisée à agir au nom de l'organisme promoteur), présente une demande de subvention au montant de _____ \$ au Fonds régions et ruralité, volet 2, de la MRC de La Haute-Yamaska pour l'appel de projets _____ (année).</p>
<p>Je, soussigné(e), _____, certifie que les renseignements contenus dans ce formulaire ainsi que les documents ci-annexés sont, à ma connaissance, complets et véridiques en tous points.</p> <p>Signature : _____</p> <p>Nom : _____</p> <p>Titre : _____</p> <p>Date : ____ / ____ / ____ (année) (mois) (jour)</p>

→ **N'oubliez pas de joindre les documents obligatoires à votre demande, en vous basant sur la section 8, que vous trouverez à la page suivante. Merci!**

8. Documents obligatoires à joindre au formulaire

- ✓ Une copie de la charte de l'organisme
- ✓ Une résolution de l'organisme autorisant la présentation de la demande d'aide financière, précisant ses engagements dans le projet et confirmant le nom de la personne répondante et signataire pour tous les documents requis (voir le modèle à l'[annexe 4](#))
- ✓ Une résolution de la ou des municipalités sur le territoire de laquelle ou desquelles se déroule le projet, autorisant la présentation du projet au FRR, volet 2
- ✓ Les estimations, les soumissions, le plan d'affaires et les lettres d'appui, selon le cas
- ✓ Toute autre information que vous jugerez utile de soumettre à la MRC pour la bonne compréhension de votre projet

- Une copie **numérique** du dossier, signée et complète avec annexes, doit être remise par courriel à la MRC de La Haute-Yamaska (mrc@haute-yamaska.ca), à l'attention de la conseillère au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire.
- Remettre au plus tard le :

9. Pour toute information

MRC de La Haute-Yamaska

Adresse : 142, rue Dufferin, bureau 100, Granby (Québec) J2G 4X1

Téléphone : 450 378-9975

Courriel : mrc@haute-yamaska.ca

Annexe 2

 <p>mrc La Haute Yamaska</p>	<p>Grille d'évaluation des projets locaux ou régionaux Appel de projets 2026-2029</p>
<p>Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2, de la MRC de La Haute-Yamaska</p>	

Nom du projet : _____ Pointage : ____/110

Les critères d'évaluation sont tirés

- des orientations du cadre d'intervention du Fonds régions et ruralité, volet 2 :
 - ❖ la gouvernance participative,
 - ❖ l'approche intersectorielle,
 - ❖ le développement de la multifonctionnalité des territoires,
 - ❖ la complémentarité rurale/rurale et rurale/urbaine;
- des priorités régionales de la MRC de La Haute-Yamaska :
 - ❖ assurer un développement cohérent et structurant du territoire,
 - ❖ diversifier le développement régional,
 - ❖ faire rayonner les attraits touristiques, les arts et la culture,
 - ❖ faciliter l'accès au logement abordable et à l'habitation,
 - ❖ lutter contre les changements climatiques,
 - ❖ assurer le bien-être des communautés.

Éléments généraux dont il faut constamment tenir compte :

- Quel est l'effet de levier réel du FRR, volet 2, sur ce projet?
- Le FRR, volet 2, se substitue-t-il à une autre source de financement possible?
- Le projet sera-t-il viable à la suite de l'appui du FRR, volet 2, et des partenaires anticipés?

1. Mobilisation, participation, appui et intégration au contexte local

Critères	Notes	
Le projet reçoit l'appui des milieux (considérant ceux qui sont existants) : communautaires/affaires/citoyennes et citoyens. Est-ce réellement une démarche structurante? <i>(Jusqu'à 2 points par élément satisfait)</i>	/2 /2 /2	 /6
Le projet constitue une priorité régionale. <i>(Cadre entièrement avec une priorité majeure ou plusieurs priorités : 5; cadre avec une priorité ou fait l'objet d'une résolution significative en ce sens : 3; ne cadre avec aucune priorité : 0)</i>	/5	/5
Le projet augmente le sentiment d'appropriation du développement par le milieu : bénévolat/concertation/mobilisation. <i>(Jusqu'à 3 points par élément satisfait)</i>	/3 /3 /3	 /9
Le projet contribue au renforcement du sentiment d'appartenance. <i>(Beaucoup : 5; en général : 3; peu : 0)</i>	/5	/5
Le projet touche ou implique l'ensemble de la population OU plusieurs municipalités OU intervient de façon notable auprès d'une clientèle cible : jeunes, femmes, personnes âgées, etc. <i>(Participation ou impact majeur : 6; moyen : 3; faible : 0)</i>	/6	/6
Le projet démontre une implication financière des promoteurs OU de différents partenaires. <i>(Implication majeure : 5; moyenne : 3; absente : 0)</i>	/5	/5
Total		/36

2. Viabilité du projet

Critères	Notes
Le projet présente un plan de réalisation. <i>(Très approfondi et précis : 4; moyen : 2; faible : 0)</i>	/4
Le projet est présenté par des promoteurs et partenaires ayant des connaissances et de l'expérience. <i>(Très bonne capacité de mener le projet à terme : 4; moyenne : 2; faible : 0)</i>	/4
Le projet prévoit une implication de partenaires. <i>(Très bonne implication bénévole concrète en ressources et en expertise : 4; moyenne : 2; faible : 0)</i>	/4
Le projet comporte un échéancier réaliste. <i>(Basé sur une expertise et une planification approfondie : 2; moyenne : 1; aucune planification : 0)</i>	/2
Le projet démontre une créativité et une recherche de partenaires pour réduire le pourcentage de financement provenant du FRR. <i>(Effort bien démontré : 4; moyennement : 2; pas du tout : 0)</i>	/4
Le projet démontre des perspectives d'autofinancement à la fois dans l'opérationnalisation du projet et dans l'entretien et la réfection des biens qui le composent. <i>(Prévisions plausibles et complètes : 8; partielles : 4; absentes : 0)</i>	/8
Total	/26

3. Développement durable

Critères	Notes
<p>Le projet améliore la qualité de vie (santé physique et mentale des personnes) OU améliore le soutien par des services (services de proximité, culture, loisirs, rencontres sociales, etc.).</p> <p><i>(Diversification ou développement majeur : 5; moyen : 3; faible : 0)</i></p>	/5
<p>Le projet améliore le cadre de vie au sens global (environnement, paysage, habitation, etc.).</p> <p><i>(Sauvegarde : 4; mise en valeur : 2; faible lien : 0)</i></p>	/4
<p>Le projet contribue à amoindrir le défi démographique, à favoriser l'occupation du territoire OU à limiter l'exode des populations (jeunes, personnes âgées).</p> <p><i>(Répond bien au défi : 3; moyennement : 2 ou 1, selon le cas; pas du tout : 0)</i></p>	/3
Total	/12


4. Retombées du projet

Critères	Notes
<p>Le projet crée ou consolide des emplois : permanents temps plein/partiel.</p> <p><i>(Plusieurs emplois : 5; un emploi à temps plein ou quelques emplois à temps partiel : 3; aucun emploi : 0)</i></p>	/5
<p>Le projet emploie temporairement des ressources locales.</p> <p><i>(Plusieurs : 3; une : 1; aucune : 0)</i></p>	/3
<p>Le projet procure des retombées économiques, sociales et communautaires dans le milieu.</p> <p><i>(Grandes retombées : 5; moyennes : 3; faibles : 0)</i></p>	/5
<p>Le projet présente un caractère innovant et jouit d'un bon rayonnement.</p> <p><i>(2 points pour chaque élément satisfait)</i></p>	/4
<p>Le projet contribue à la mise en valeur des ressources et potentiels du territoire : naturels/patrimoniaux/touristiques.</p> <p><i>(1 point pour chaque élément satisfait)</i></p>	/3
<p>Le projet génère un effet multiplicateur et d'entraînement sur d'autres secteurs d'activité.</p> <p><i>(Effet bien démontré : 6; moyennement démontré : 4; peu démontré : 2; pas démontré : 0)</i></p>	/6
Total	/26

5. Appréciation générale du projet

Critères	Notes
<p>Le promoteur a rempli le formulaire de façon à bien mettre le projet dans son contexte, a eu une approche élaborée, rigoureuse et pédagogique dans la présentation de son projet de manière à synthétiser les objectifs, à préciser clairement le financement actuel et futur ainsi que les étapes de réalisation, puis a fourni les annexes et les pièces justifiant le besoin de la subvention. De plus, le promoteur n'a pas eu à réviser le formulaire après la date de dépôt.</p> <p><i>(Se surpasse : 4; se contente de l'essentiel : 2; ne fournit pas le minimum requis : 0)</i></p>	/4
<p>Pertinence pour le FRR de financer ce type d'initiative ou de projet.</p> <p><i>(Très pertinent : 3; à titre de projet pilote, si la mobilisation y est ou si l'effet de levier est bon : 1,5; non pertinent : 0)</i></p>	/3
<p>Appréciation générale du projet.</p> <p><i>(Excellente : 3; moyenne : 1,5; faible : 0)</i></p>	/3
Total	/10

Annexe 3

 <p>mrc La Haute Yamaska</p>	<p>Grille d'évaluation des projets d'étude ou de planification Appel de projets 2026-2029</p>
<p>Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2, de la MRC de La Haute-Yamaska</p>	

Nom du projet : _____ Pointage : ____/110

Les critères d'évaluation sont tirés

- des orientations du cadre d'intervention du Fonds régions et ruralité, volet 2 :
 - ❖ la gouvernance participative,
 - ❖ l'approche intersectorielle,
 - ❖ le développement de la multifonctionnalité des territoires,
 - ❖ la complémentarité rurale/rurale et rurale/urbaine;
- des priorités régionales de la MRC de La Haute-Yamaska :
 - ❖ assurer un développement cohérent et structurant du territoire,
 - ❖ diversifier le développement régional,
 - ❖ faire rayonner les attraits touristiques, les arts et la culture,
 - ❖ faciliter l'accès au logement abordable et à l'habitation,
 - ❖ lutter contre les changements climatiques,
 - ❖ assurer le bien-être des communautés.

Éléments généraux dont il faut constamment tenir compte :

- Quel est l'effet de levier réel du FRR, volet 2, sur ce projet d'étude ou de planification?
- Le FRR, volet 2, se substitue-t-il à une autre source de financement possible?
- Le projet d'étude ou de planification aura-t-il la possibilité d'augmenter la capacité de pérennisation des projets futurs à la suite de l'appui du FRR?

1. Mobilisation, participation, appui et intégration au contexte local

Critères	Notes	
Le projet prévoit intégrer les milieux (considérant ceux qui sont existants) : communautaires/affaires/citoyennes et citoyens. Engendrera-t-il réellement une démarche structurante? <i>(Jusqu'à 2 points par élément satisfait)</i>	/2 /2 /2	/6
Le projet constitue une priorité régionale. <i>(Cadre entièrement avec une priorité majeure ou plusieurs priorités : 5; cadre avec une priorité ou fait l'objet d'une résolution significative en ce sens : 3; ne cadre avec aucune priorité : 0)</i>	/5	/5
Le projet augmente le sentiment d'appropriation du développement par le milieu : bénévolat/concertation/mobilisation. <i>(Jusqu'à 3 points par élément satisfait)</i>	/3 /3 /3	/9
Le projet contribue au renforcement du sentiment d'appartenance. <i>(Beaucoup : 5; en général : 3; peu : 0)</i>	/5	/5
À terme, le projet touchera ou impliquera l'ensemble de la population OU interviendra de façon notable auprès d'une clientèle cible : jeunes, femmes, personnes âgées, etc. <i>(Participation ou impact majeur : 6; moyen : 3; faible : 0)</i>	/6	/6
À terme, le projet implique ou démontre la possibilité d'avoir une implication financière de promoteurs OU de différents partenaires. <i>(Implication majeure : 5; moyenne : 3; absente : 0)</i>	/5	/5
Total		/36

2. Viabilité du projet

Critères	Notes
Le projet présente un plan de réalisation. <i>(Très approfondi et précis : 5; moyen : 3; faible : 0)</i>	/5
Le projet est présenté par des promoteurs et partenaires ayant des connaissances et de l'expérience. <i>(Très bonne capacité de mener le projet à terme : 5; moyenne : 3; faible : 0)</i>	/5
Le projet prévoit une implication de partenaires. <i>(Très bonne implication bénévole dans la planification ou anticipée dans le projet qui résultera de l'étude : 5; moyenne : 3; faible : 0)</i>	/5
Le projet comporte un échéancier réaliste. <i>(Basé sur une expertise et une planification approfondie : 3; moyenne : 1,5; aucune planification : 0)</i>	/3
Le projet prévoit ou étudiera les perspectives d'autofinancement à la fois dans l'opérationnalisation du projet qui en résultera. <i>(Prévisions complètes : 8; partielles : 4; absentes : 0)</i>	/8
Total	/26

3. Développement durable

Critères	Notes
<p>Le projet prévoit ou étudiera l'amélioration de la qualité de vie (la santé physique et mentale des personnes) OU l'amélioration du soutien par des services (services de proximité, culture, loisirs, rencontres sociales, etc.).</p> <p><i>(Diversification ou développement majeur : 5; moyen : 3; faible : 0)</i></p>	/5
<p>Le projet prévoit ou étudiera l'amélioration du cadre de vie au sens global (environnement, paysage, habitation, etc.).</p> <p><i>(Sauvegarde : 4; mise en valeur : 2; faible lien : 0)</i></p>	/4
<p>Le projet amoindrira le défi démographique, favorisera l'occupation du territoire OU limitera l'exode des populations (jeunes, personnes âgées).</p> <p><i>(Répond bien au défi : 3; moyennement : 2 ou 1, selon le cas; pas du tout : 0)</i></p>	/3
Total	/12

4. Retombées du projet

Critères	Notes
L'étude ou la planification prévoit un projet qui créera ou consolidera des emplois : permanents temps plein/partiel. <i>(Plusieurs emplois : 5; un emploi à temps plein ou quelques emplois à temps partiel : 3; aucun emploi : 0)</i>	/5
L'étude ou la planification prévoit un projet qui emploiera temporairement des ressources locales. <i>(Plusieurs : 3; une : 1; aucune : 0)</i>	/3
L'étude ou la planification prévoit un projet qui procurera des retombées économiques, sociales et communautaires dans le milieu. <i>(Grandes retombées : 5; moyennes : 3; faibles : 0)</i>	/5
L'étude ou la planification prévoit un projet qui développera un caractère innovant et qui jouira d'un bon rayonnement. <i>(2 points pour chaque élément satisfait)</i>	/4
L'étude ou la planification prévoit un projet qui contribuera à la mise en valeur des ressources et potentiels du territoire : naturels/patrimoniaux/touristiques. <i>(1 point pour chaque élément satisfait)</i>	/3
L'étude ou la planification prévoit un projet qui générera un effet multiplicateur et d'entraînement sur d'autres secteurs d'activité. <i>(Effet bien démontré : 6; moyennement démontré : 4; peu démontré : 2; pas démontré : 0)</i>	/6
Total	/26

5. Appréciation générale du projet

Critères	Notes
<p>Le promoteur a rempli le formulaire de façon à bien mettre le projet d'étude ou de planification dans son contexte, a eu une approche élaborée, rigoureuse et pédagogique dans la présentation de son projet d'étude ou de planification de manière à synthétiser les objectifs, à préciser clairement le financement actuel et futur ainsi que les étapes de réalisation, puis a fourni les annexes et les pièces justifiant le besoin de la subvention. De plus, le promoteur n'a pas eu à réviser le formulaire après la date de dépôt.</p> <p><i>(Se surpasse : 4; se contente de l'essentiel : 2; ne fournit pas le minimum requis : 0)</i></p>	/4
<p>Pertinence pour le FRR de financer ce type de projet d'étude ou de planification.</p> <p><i>(Très pertinent : 3; à titre de projet pilote, si la mobilisation y est ou si l'effet de levier est bon : 1,5; non pertinent : 0)</i></p>	/3
<p>Appréciation générale du projet d'étude ou de planification.</p> <p><i>(Excellente : 3; moyenne : 1,5; faible : 0)</i></p>	/3
Total	/10

Annexe 4

Modèle de résolution de l'organisme promoteur

→ Produire avec le logo de l'organisme promoteur ou sur papier en-tête avec le nom de celui-ci

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du Conseil d'administration de (inscrire le nom de l'organisme promoteur), **tenue le** (inscrire la date) **au siège social de l'organisme**

Présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets (inscrire l'année) du Fonds régions et ruralité, volet 2, de la MRC de La Haute-Yamaska

Soumis : Formulaire de présentation – Appel de projets (inscrire l'année) du Fonds régions et ruralité, volet 2, de la MRC de La Haute-Yamaska

ATTENDU que (inscrire le nom de l'organisme promoteur) souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets (inscrire l'année) du Fonds régions et ruralité, volet 2, de la MRC de La Haute-Yamaska d'une somme de (inscrire le montant de l'aide financière demandée) pour son projet de (insérer une brève description du projet);

ATTENDU que le formulaire de présentation soumis doit être déposé à la MRC de La Haute-Yamaska pour fins d'analyse du projet faisant l'objet de la demande d'aide financière;

ATTENDU que, dans le cas où une aide financière serait octroyée pour le projet, une convention devra être signée entre la MRC de La Haute-Yamaska et (inscrire le nom de l'organisme promoteur);

Il est proposé par (inscrire le nom du proposeur ou de la proposeuse), appuyé par (inscrire le nom de l'appuyeur ou l'appuyeuse) et résolu unanimement :

1. d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière de (inscrire le montant de l'aide financière demandée) pour le projet de (insérer une brève description du projet);
2. d'engager (inscrire la valeur en argent, en service et en bénévolat que l'organisme promoteur s'engage à investir) dans le projet;
3. de désigner (inscrire le nom et le titre de la personne répondante) à titre de personne répondante pour le projet et l'aide financière visés par la demande;

4. d'autoriser (inscrire le nom et le titre de la ou du signataire), ou en son absence (inscrire le nom et le titre de la ou du signataire substitut), à signer tel que soumis le formulaire de présentation et, en cas d'octroi d'une aide financière par la MRC de La Haute-Yamaska, le protocole d'entente relatif à ladite aide financière ainsi que tous les documents accessoires nécessaires pour son versement.

Signé à (inscrire la municipalité), le (inscrire la date).

_____ (inscrire signature, nom et titre)